

# Proposition de critique des points négatifs du plan « Réussir en licence »

*Nous nous appuyons sur le texte de la ministre V. Péresse.*

*Les passages qui nous semblent significatifs sont soulignés et surlignés d'une couleur distincte. Après chaque paragraphe du texte, nos annotations sont écrites en italique*

*La source du texte (ci-dessous) est le journal « Nouvel Obs », accessible sur ce lien :*

[http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/societe/20071213.FAP4982/le\\_gouvernement\\_lance\\_un\\_plan\\_pour\\_la\\_reussite\\_en\\_licen.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/societe/20071213.FAP4982/le_gouvernement_lance_un_plan_pour_la_reussite_en_licen.html)

## Le gouvernement lance un plan pour la réussite en licence

La ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Péresse a présenté jeudi son plan quinquennal pour la réussite en licence, doté d'un budget de 730 millions d'euros d'ici à 2012. Avec ce plan devant entrer en vigueur courant 2008, elle entend **diviser par deux le taux d'échec** en première année, faire de la licence **"un vrai diplôme national qualifiant d'insertion ou de poursuite d'études"** et atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau licence.

*Deux remarques :*

- *Diviser par 2 le taux d'échec veut dire multiplier par 2 le nombre de personnes qui accèdent à la 2<sup>ème</sup> année. Donner un objectif de réussite chiffré n'a pas sa place dans le dossier universitaire. En effet, il ne s'agit pas de Téléthon, ni de quotas d'immigrés à expulser. On ne peut pas décider de la quantité de personnes en 1<sup>ère</sup> année à diplômé. C'est à l'université et ses professeurs seulement qu'appartient le pouvoir de choisir qui passe en année supérieure, et qui ne passe pas.*
- *A la suite d'une licence, ce n'est pas nouveau, soit l'étudiant s'insère dans la vie active, soit il poursuit ses études en cycle supérieur (master).*

*Ce premier paragraphe illustre bien le détachement entre l'Université française et les personnes rédactrices du texte.*

Selon le cabinet de Mme Péresse, **"les universités ont accepté** de mobiliser leurs fonds de roulement pour anticiper la mise en oeuvre du plan (...) dès le second semestre de cette année universitaire".

*Qui a accepté ? Les présidents d'université. Personne d'autre n'a été consulté.*

Le plan repose sur deux principes: la rénovation du **contenu** de la licence générale de l'université "pour l'inscrire dans la logique d'une maîtrise progressive des connaissances et des compétences"; une **"licence rénovée"** via "un diplôme qui se fait en trois ans" avec à son terme "soit la poursuite d'études, soit l'insertion professionnelle".

*Voici les deux objectifs de ce plan :*

- *Modifier le contenu d'une licence : le programme d'une licence va varier en quantité (volume horaire) et en qualité (modification du programme).*
- *La fameuse « licence rénovée » insiste pour que le débouché soit l'insertion professionnelle ou la poursuite des études, rien de bien nouveau en fait.*

Selon le ministère, **"grâce aux moyens** d'enseignement ou de soutien pédagogique **dégagés**, **les universités disposeront d'un volume d'heures disponibles de cinq heures hebdomadaires supplémentaires par étudiant, pour chaque année de licence**, destinées à un encadrement pédagogique plus soutenu". Elles auront ainsi la "responsabilité de **construire avec les élèves susceptibles de les rejoindre un parcours de formation en lien avec un projet d'insertion professionnelle"**

*C'est l'explication du paragraphe précédant :*

- On modifie la licence en supprimant des heures (de cours) pour les remplacer par 5 heures hebdomadaires de recherche d'insertion professionnelle.

Concrètement pendant 3 années tous les étudiants passeront 5 heures par semaine (soit environ 25% du volume horaire hebdomadaire) à démarcher des entreprises, faire des C.V., acquérir les aptitudes nécessaires pour postuler à un poste précis...

Chaque établissement devra "afficher sur le site national d'orientation les places disponibles pour chaque filière, les taux de réussite aux examens et les taux d'insertion professionnelle", précise le plan. "Les formations proposées aux étudiants et leurs débouchés d'insertion feront l'objet d'une évaluation, sur la base d'un cahier des charges (...) élaboré" dans la concertation assure le ministère.

3 idées fondamentales sont synthétisées ici :

- Afficher les places disponibles pour chaque filière : cela veut dire qu'il y aura un nombre prédéfini d'inscriptions possible : il y aura donc une politique de quotas, qui pourrait être exacerbée par une présélection ou des frais d'inscription prohibitifs.
- Si chaque établissement affiche ses statistiques, il y aura concurrence. Il y aura des facs cotées, et d'autres moins cotées. Cela pourrait entraîner la fermeture de certaines petites facs au profit d'une centralisation. Cela va entraîner une différence considérable dans les frais d'inscription, avec des facs hors de prix, et d'autres plus abordables.
- Cela ce fera sur la base d'un cahier des charges élaboré dans la concertation : on parle de cahier des charges, comme la conception d'un produit prêt à être lancé sur le marché, avec des caractéristiques communes, similaires, clairement définies. Chaque étudiant produit sera le même qu'un autre. Ils seront sur un marché du travail où chacun connaît et vaut autant que l'autre (s'il vient de la même fac). Ceci risque de précariser l'emploi.

Une prime sera attribuée pour chaque licence aux enseignants chargés, avec leur équipe, de concevoir le projet pédagogique".

Nous sommes dans du clientélisme :

- Ce paragraphe appelle à la corruption et au chantage. Les entreprises et les professeurs s'échangeront des pots de vin pour définir entre-eux le programme. Il y aura une concurrence chez les professeurs, et chez les entreprises.

Mme Péresse a dénoncé dans la matinée sur France-2 la situation actuelle qui revient à pratiquer "une sélection par l'échec", avec des taux d'échec très importants en licence, notamment au niveau de la première année, jugée "fondamentale". "Le coeur de notre projet 'Réussir en licence', c'est la personnalisation", a-t-elle déclaré. "L'idée, c'est vraiment de prendre chaque lycéen et de l'accompagner vers la voie dans laquelle il va réussir et la voie qui correspond aussi à ses goûts et à son projet personnel", a-t-elle expliqué.

"Je veux que les étudiants soient accompagnés, qu'ils aient un professeur référent", "je voudrais beaucoup plus de petites classes", "je voudrais des tuteurs, des rendez-vous, un contrat de réussite passé avec l'université à l'entrée", a-t-elle dit. Le président de l'UNEF, syndicat étudiant majoritaire, a estimé qu'il s'agissait d'"une base de travail intéressante" tout en soulignant qu'"il reste un certain nombre de doutes et d'inquiétudes". "Je pense notamment à l'absence de recrutement d'enseignants et de personnel", a indiqué Jean-Baptiste Prévost, soulignant que "la ministre n'a fait aucune annonce sur ce point". Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP) fait part de son côté de ses inquiétudes vis-à-vis d'une première année qui pourrait devenir "une super-terminale" et dénonce l'absence de "création d'emploi statutaire". "Nous ne pouvons accepter que soit appliqué aux universitaires le 'travailler plus pour gagner plus' sous forme d'"heures complémentaires d'enseignement'. C'est contradictoire avec l'exigence d'une activité de recherche soutenue!", soutient l'organisation dans un communiqué. AP

Trois idées :

- Celle du professeur référent soulève quelques problèmes : lui seul sera le responsable direct de l'étudiant en licence. Combien d'étudiants le professeur aura-t-il à gérer ? Qui choisira le rapprochement prof/étudiant ? Et si ça ne va pas entre le binôme ?
- On parle de nouveau personnel et d'effectifs plus réduits. Cela doit passer par une embauche massive. Or dans ce texte il n'est pas question, une seule fois, d'embaucher du personnel.
- Un contrat de réussite passée à la rentrée : concrètement l'université devrait assurer à un étudiant qui réussit son diplôme de lui trouver un travail. Donc si ce n'est pas le cas, peut-être pourrait-il demander un remboursement ?